



Indre-et-Loire
Commune de Ferrière-sur-Beaulieu

Procès-verbal du Conseil Municipal

du vendredi 6 septembre 2019

Conseillers en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14

L'An deux mille dix-neuf, le vendredi 6 septembre 2019, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE-SUR-BEAULIEU, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

Présents : M.Mmes, AULIN, BOITEAU, BRANDELY, CELLERIN, COCHEREAU, De ROFFIGNAC, FEISTL, MALBRAND, MATHURIN, PINAULT, SABARD

Absents et excusés : M. PAINEAU, Mme CHAUMETTE, Mme GODEAU

Procurations de vote : M. PAINEAU à M. BOITEAU, Mme CHAUMETTE à M. CELLERIN, Mme GODEAU à M. FEISTL

Secrétaire de séance : Mme MATHURIN

Convocation transmise le : 6 août 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2019 qui a été affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la CLECT

2019-5.7-028

Le Maire expose que la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine a validé le 8 juillet 2019 le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2019, conformément à l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Le Maire présente le rapport transmis par le Président de la CLECT.

Le Maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois suivant la transmission de ce rapport en application de l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Vu l'article 1609 nonies C du Code des impôts

Vu le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2019 validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine en date du 8 juillet 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix POUR et 0 voix CONTRE.

VALIDE le rapport de la CLECT tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Recensement de la Population - Année 2020

2019-4.1-027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population va se dérouler du 16 Janvier au 15 Février 2020.

Comme pour le précédent, en 2015, il indique qu'il envisage de nommer Sébastien DURAND et Julien THERETTE agents recenseurs, appelés à visiter l'ensemble des foyers pendant la durée de l'enquête, et Myriam BERRUER, coordonnateur, pour assurer l'organisation et l'encadrement des opérations, en collaboration avec le superviseur désigné par l'Insee.

Il souligne que pour la première fois cette année, les particuliers auront le choix entre remplir les imprimés papier, comme par le passé, ou répondre directement sur Internet, en indiquant un code d'accès et un mot de passe.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination des agents recenseurs,
- Approuve la nomination de l'agent coordonnateur
- Dit qu'ils seront rémunérés au prorata des bulletins collectés, au taux et selon le barème officiel en vigueur,
- Autorise l'institution d'un régime d'indemnité pour travaux accessoires,
- Précise que les crédits seront prévus au Budget 2020
- Prend acte de l'attribution d'une dotation forfaitaire qui sera calculée en fonction des populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2019, du nombre de logements publié sur le site insee.fr en juillet 2019 et d'un taux de réponse internet fixé par arrêté. Son montant sera communiqué par l'INSEE à chaque commune concernée, au plus tard courant octobre 2019.

Régie de recettes cantine

2019-7.1-026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame HARLE Nathalie Inspectrice divisionnaire des Finances publique, lui demandant de clôturer la régie de recette cantine.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques, ce qui a généré une diminution importante de l'activité de ladite régie et qu'il convient de clôturer cette régie, son existence n'étant plus justifiée. Monsieur le Maire dit qu'il sera mis fin aux fonctions du régisseur titulaire qui avait été nommée le 10 mai 1990 et le mandataire suppléant le 21 avril 1998 par arrêté du Maire.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à clôturer cette régie et de me mettre aux fonctions du régisseur titulaire et du mandataire suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **autorise** Mr le Maire à :

- ✓ clôturer la régie de recette de cantine
- ✓ mettre fin aux fonctions du régisseur titulaire et du mandataire suppléant.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe que l'association les petites mains ferriéroises et l'entente communale de gymnastique volontaire ont adressé un courrier de remerciements, concernant la subvention accordée par la commune.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADAPEI nous sollicitant dans la perspective des prochaines élections municipales afin que les personnes en situation de handicap mental et de déficience intellectuelle puissent prendre connaissance des documents ou programmes électoraux en « facile à lire et comprendre » et voter dans les meilleures conditions possibles sur des propositions les concernant.
- La ville de Loches a adressé un courrier de remerciements pour la participation de notre commune au Comice agricole de l'ancien canton de Loches.
- L'ASSAD sollicite la commune afin d'obtenir une subvention d'un montant libre de choix. En effet suite aux épisodes caniculaires de cet été ils ont investi dans l'achat de brumisateurs. Le conseil municipal souhaite savoir si des habitants de la commune ont bénéficié des ces brumisateurs. Monsieur le Maire demande à la secrétaire de se renseigner auprès de l'ASSAD à l'issue une réponse sera rédigée.
- Monsieur AULIN informe les membres du conseil municipal que Mme BOURREAU Sylvie est de nouveau en arrêt maladie pour une durée indéterminée. Dit qu'il a recruté une secrétaire qui est déjà en poste à la Mairie de Saint-Hippolyte et qui assurera l'intérim une fois par semaine le mercredi matin.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MALBRAND fait le point sur les travaux.
 - Réalisés :
 - ✓ Cour de l'école.
 - ✓ Chemin de la Brossardière (courant octobre).
 - ✓ Sanitaires du stade.
 - Prévus :
 - ✓ Barrières concernant les gens du voyage.
 - ✓ Démolition du kiosque à l'atelier municipal.
 - ✓ Réalisation de la dalle en béton à l'atelier municipal.
 - ✓ Les peintures des fenêtres à l'école.

Il demande également aux membres du conseil municipal de bien vouloir lui faire savoir si des travaux sont à envisager car il faudra les prévoir au budget.

- Monsieur AULIN demande si le ménage du bureau du syndicat de transport est prévu dans le bail de location ? Monsieur le Maire demande à la secrétaire de vérifier.
Il demande également que les dalles au sol soient recollées. Monsieur MALBRAND répond qu'il en parlera aux agents communaux.
- Madame MATHURIN demande si le bulletin municipal sera réalisé sous la même forme que les autres années ? La réponse de l'assemblée est oui.
- Monsieur CELLERIN fait un point sur l'organisation de la journée des associations et de la braderie, il informe que deux associations ne seront pas présentes le 14 septembre prochain : l'APE et Quand tu chantes.

- Madame BRANDELY demande si au niveau de la trésorerie de la commune tout va bien. Monsieur le Maire lui répond que les subventions attendues ont été versées et que le règlement des factures est à jour.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10.